

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : MAINDRON Dominique
5 rue de la Motte
85170 BELLEVIGNY
- pour le compte de : MAINDRON Dominique
5 rue de la Motte
85170 BELLEVIGNY
- Ets chargée des travaux : RACINES DU CIEL
34 rue de la République
85000 LA ROCHE SUR YON
- pour le chantier :
 - Lieux des travaux : 5 rue de la Motte
 - Objet des travaux : Élagage arbres
 - Date des travaux : Le 15 mars 2023
 - Durée des travaux : 1 jour

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Avant toute intervention, un état des lieux du site sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux (prendre rendez-vous avec le responsable « espaces verts voirie » au 06 79 21 41 02).**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêt de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 13 mars 2023

Le Maire,

Philippe BRIAUD



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques